



Reconnue d'utilité publique



## **VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE POUR LE DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT / VAE DEAS**

*Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. L'expérience peut être continue ou discontinue, en temps plein ou en temps partiel.*

*Sont pris en compte :*

- *les expériences salariées et non salariées,*
- *le bénévolat, le volontariat,*
- *les mandats syndicaux et électoraux,*
- *les activités de sportifs de haut niveau,*
- *les PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel),*
- *les POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi),*
- *les stages pratiques,*
- *et les périodes de formation des contrats d'apprentissages de professionnalisation ou de CUI (Contrat Unique d'Insertion).*

### **Pour la VAE DEAS**

#### **1<sup>ère</sup> étape : Retrait du livret de recevabilité**

Le formulaire « **Demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience** » est à télécharger sur le site [www.vae.asp-public.fr](http://www.vae.asp-public.fr)

Il peut désormais être complété en ligne ou renvoyé par courrier recommandé avec les pièces justificatives demandées.

A compter de la réception de ce livret, l'administration dispose d'un délai de 2 mois pour notifier la décision au candidat.

*L'Institut de formations L'Argentière peut aider le candidat à la constitution de son dossier de recevabilité.*

## 2<sup>ème</sup> étape : Présentation de ses acquis de l'expérience et constitution du dossier de validation

Une fois l'avis de recevabilité obtenu, le candidat doit compléter un dossier de validation (à télécharger sur le site : [www.vae.asp-public.fr](http://www.vae.asp-public.fr)).

Les **modalités d'accompagnement** que proposent l'Institut de formations L'Argentière, sont les suivantes :

- Suite au bilan de positionnement effectué par la formatrice, il est proposé un accompagnement de 24 heures ou 70 heures, en discontinu,
- Suivi individuel par le biais d'entretiens,
- Travaux de recherche dirigés, accompagnement à la rédaction du dossier,
- Mise en situation d'entretien jury et débriefing.
- Stage de 35 h pour le module de 70 heures.

Les intervenants sont des professionnels experts dans le domaine du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, ayant une pratique d'accompagnement.

Les **objectifs de l'accompagnement** proposés par l'Institut de formations L'Argentière, sont :

- d'affiner, de finaliser le projet professionnel du candidat,
- de retranscrire les actions et activités en lien avec les compétences attendues au regard du référentiel d'activités et de compétences du DEAS,
- de développer ses aptitudes à rédiger,
- de le préparer à la présentation orale face au jury.

## 3<sup>ème</sup> étape : Argumentation devant le jury

Après avoir retourné son livret dûment complété, le candidat sera convoqué à l'une des sessions du jury du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de la région dont il dépend, pour argumenter la validité des acquis de son expérience.

Le jury décidera alors de l'attribution totale ou partielle du diplôme ou le refus de la validation et le notifiera au candidat.

L'ensemble de la démarche dure entre huit et douze mois (de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury).

L'Institut de formations L'Argentière doit être informé en amont de l'action de formation, de la présence de stagiaires en situation de handicap afin de l'adapter en termes de rythme, de moyens de compensation, etc.

La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.

### **Tarifs des accompagnements :**

**Module 24 Heures : 1 200.00 €**

**Module 70 Heures : 2 250.00 €**